



## Communauté de Communes Loire & Allier

### NOTE SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

Rappelons que la CCLA est composée de 6 communes :

- CHEVENON
- MAGNY-COURS
- MARS / ALLIER
- SAINT ELOI
- SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL
- SAUVIGNY-LES-BOIS

Population INSEE de la CCLA 2018 : 7 494 habitants

**Population DGF (qui tient compte des résidences secondaires) : 7 611 habitants**

#### 1-Les Ratios (calculés avec la population DGF) :

1/Dépenses réelles de fonctionnement / population : 429€

2/Recettes réelles de fonctionnement / population : 539€

*Ces deux premiers ratios permettent de mettre en avant que les recettes restent supérieures aux dépenses, ce qui rend compte d'une bonne gestion du budget.*

3/Produit des impositions directes / population : 188€

4/Dépenses d'équipement brut / population : 63€

5/Encours de la dette / population : 58€

6/Dotation Globale Fonctionnement : 56€

7/Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 3.43%

*Ce chiffre est en légère hausse car un agent de développement a été recruté en septembre*



## Communauté de Communes Loire & Allier

### 8/Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement : 90.25%

*Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la com com à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.*

*Plus le ratio est faible, plus la com com peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.*

*Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.*

## **2-Liste des concours attribués par la CCLA sous forme de prestations en nature ou de subventions :**

Tableau des subventions versées aux associations

Entité	Libellé	Montant
CLAS	26ème édition de la Sauvignoise	5 000.00 €
La Folligeoise	2ème édition de la Folligeoise	1 500.00 €
Les Amis du vieux Chaluzy	Week-end "Chaluzy en fête"	1 200.00 €
Association Triathlon Nevers-Magny-Cours	Triathlon 2018	1 000.00 €
Association Nièvre Lyme	Soutien action de communication	430.00 €
<b>Montant total subventions 2017</b>		<b>9 130.00 €</b>

### **BARNUMS**

La CCLA possède 2 **barnums** de 60m2 chacun et les mets à **disposition des communes**. En 2018, les barnums ont été installés à :

-Chevenon dans le cadre de la fête du village organisée par le Comité des fêtes le 20 mai ainsi que pour la fête des associations qui s'est tenue le 23 juin.

-Saint Eloi à l'occasion du Rendez-vous gourmet des Amis du Vieux Chaluzy les 24 et 25 mars ; de la Folligeoise le 9 septembre et du marché de Noël organisé par l'association 'La Garenne' les 24 et 25 novembre

-Saint-Parize-le-Châtel à l'occasion du chantier des bénévoles de 'la Guilde de Villars' du 28 juillet au 12 août

### **RADARS PEDAGOGIQUES**

La CCLA a réinvesti dans l'achat de 2 nouveaux **radars pédagogiques** qui tournent sur les 6 communes.



## Communauté de Communes Loire & Allier

### MATERIEL DE FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Enfin la CCLA propriétaire de matériel pour la **formation à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation du défibrillateur**, propose toujours gratuitement à la population, des **séances de formation**.

Ces séances sont assurées par un bénévole qui forme des groupes d'une dizaine de personnes à l'initiation aux premiers secours, à la gestion face à l'étouffement, l'hémorragie, les malaises, l'arrêt cardiaque et la PLS.

Désormais les personnes participant à cette formation très complète se voient délivrer une *Attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent* reconnue par l'Etat.

5 dates ont été proposées sur 2018, en fonction de la demande :

-St Parize le Châtel : 18 janvier (annulée faute de participants)

-Magny-Cours : 1<sup>er</sup> mars – 9 personnes

-Chevenon : 26 avril (annulée faute de participants)

-Saint Eloi : 3 mai – 9 personnes

La CCLA déplore l'annulation de certaines séances faute de participants et souhaiterait que la population s'empare de ce sujet de manière plus forte. La personne qui délivre cette formation est bénévole et ne compte pas son temps pour enseigner les gestes qui sauvent aux autres.

### 3-Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31/12/2018:

	Budget Principal	Budget Lotissement	Cumulé
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes	4 105 643.62	0.00	4 105 643.62
Dépenses	3 281 055.73	0.00	3 281 055.73
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>824 587.89</b>	<b>0.00</b>	
<b>Investissement</b>			
Recettes	466 227.74	0.00	466 227.74
Dépenses	1 093 066.81	89 707.95	1 182 774.76
Résultat de l'exercice	-626 839.07	-89 707.95	
<b>Solde des Restes à Réaliser</b>	<b>10 271.79</b>	<b>0.00</b>	
<b>Besoin de financement</b>	<b>637 110.86</b>	-89 707.95	
<b>Solde définitif</b>	<b>187 477.03</b>	<b>-89 707.95</b>	

### 4-Liste des organismes pour lesquels la CCLA...

- ...détient une part de capital
- ...a garanti un emprunt
- ... a versé une subvention supérieure à 75 000€ ou représentant + de 50% des produits figurant au compte de résultat de l'organisme

**NEANT**

### 5-Tableau retraçant l'encours des emprunts

Préteur	N°prêt	Objet	Date d'effet	Terme de l'engagement	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/2018	Annuité 2018
Caisse d'Epargne	9938825	Zébulleparc	26/05/2017	25/05/2037	475 589.00 €	442 965.78 €	26 198.16 €

### 6-Liste des délégataires de service public

La CCLA a transféré la gestion de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères au SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier.

### 7-Tableau des acquisitions et cessions des biens immeubles

**NEANT**